



Rapport annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

Rouen, Ville engagée pour l'accessibilité universelle

Année 2017

agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

Table des matières :

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| DONNEES GENERALES | 3 |
| UNE POLITIQUE HANDICAP VOLONTAIRE ET CONCERTEE | 3 |
| 1^{ERE} PARTIE : ROUEN : UNE VILLE ENGAGEE POUR L'ACCESSIBILITE | 5 |
| A. RENDRE ACCESSIBLES LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA COMMUNE | 5 |
| <i>L'engagement de la Ville dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)</i> | 6 |
| B LES ERP (COMMERCES, CABINETS, LOCAUX...) ENGAGES DANS UNE DEMARCHE D'ACCESSIBILITE : | 8 |
| <i>Une Ville qui accompagne les gestionnaires d'ERP</i> | 8 |
| <i>Une Commission Communale d'Accessibilité</i> | 8 |
| C ACCEDER A LA VOIRIE ET AUX ESPACES PUBLICS : | 10 |
| <i>L'accessibilité de la voirie</i> | 10 |
| <i>Les répéteurs sonores aux feux de signalisation</i> | 11 |
| <i>Le stationnement et l'occupation de l'espace public</i> | 11 |
| <i>Les espaces verts</i> | 12 |
| D DES PARTENAIRES ASSOCIES A L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE | 13 |
| <i>Des transports en commun accessibles</i> | 13 |
| <i>Des logements accessibles</i> | 14 |
| 2ND PARTIE: ROUEN: UNE VILLE INCLUSIVE | 16 |
| A. ÊTRE CITOYEN DANS LA VILLE | 16 |
| <i>Rendre l'Information accessible</i> | 16 |
| <i>Agir pour l'accueil des publics</i> | 16 |
| <i>Pour tous les citoyens</i> | 17 |
| B. PERMETTRE L'ACCES A LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES..... | 18 |
| LA VILLE PARTENAIRE | 18 |
| <i>Le Conservatoire</i> | 18 |
| <i>Les bibliothèques</i> | 20 |
| <i>Les sites patrimoniaux</i> | 21 |
| <i>Le théâtre de l'étincelle</i> | 22 |
| <i>Le Festival Curieux Printemps</i> | 23 |
| <i>Les manifestations publiques</i> | 23 |
| <i>Les partenariats avec les clubs sportifs :</i> | 23 |
| <i>La vie associative</i> | 24 |
| C. ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS..... | 24 |
| <i>La petite enfance</i> | 24 |
| <i>L'école</i> | 26 |
| <i>Le centre de loisirs :</i> | 28 |
| <i>Le Contrat Partenaires Jeunes (CPJ):</i> | 29 |
| D LA VILLE ET SON PERSONNEL | 29 |
| <i>Des actions en matière de maintien dans l'emploi</i> | 30 |
| <i>Des recrutements en faveur de personnes en situation de handicap</i> | 31 |
| <i>Un accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap</i> | 32 |

| | |
|---|-----------|
| <i>Collaboration avec des Etablissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):</i> | <i>32</i> |
| <i>Du personnel formé.....</i> | <i>33</i> |
| <i>Au titre des prestations sociales.....</i> | <i>33</i> |
| <i>Une initiative du personnel en interne</i> | <i>33</i> |
| CONCLUSION | 34 |

Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative issue de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

Introduction

Données générales

Situé dans une boucle de la Seine, sur un territoire de 21,38 km² dont 306 hectares d'espaces verts, Rouen possède un patrimoine historique très riche. Certains quartiers ont une topographie accidentée, rendant la mise en accessibilité plus complexe. Rouen compte 112 760 habitants. Elle est Ville centre au sein d'une métropole de 498 822 habitants répartis sur 71 communes. (Données INSEE au 1/1/2018)

Une politique handicap volontaire et concertée

La Ville de Rouen a fait le choix de s'appuyer sur La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) et ses membres pour mener à bien sa politique en matière de handicap.

Que dit la loi ?

C'est la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui définit nos obligations en la matière.

La création d'une Commission Communale Pour l'Accessibilité a été rendue obligatoire par la Loi (art. L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes ou intercommunalités de plus de 5000 habitants. Elle a été mise en place dès 2007, sur la commune.

Les missions de la CCPA :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- émettre toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- dresser une liste publique par voie électronique, des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public, (IOP)

accessibles ou en cours de mise en accessibilité, des secteurs publics et privés.

Qui sont les membres ?

- Elle est présidée par l'Adjointe en charge des personnes en situation de handicap.
- Les associations représentées à cette commission en 2017 sont:
 Association Française contre les Myopathies (AFM)
 Association des Paralysés de France (APF)
 Association Spina-Bifida et Handicaps associés (ASBH)
 Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)
 Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles (ANMCGA)
 Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)
 Association Valentin Haüy (AVH)
 Association des Papillons Blancs
 Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 76)
 Association Handisup
 Association Socio Culturelle des Sourds de Rouen et de la Région (ASCSRR)
 Association BB Bulle
 Centre Normandie Lorraine (CNL)
 Association Un rêve pour Arthur
 Association des Vitrines de Rouen
- Des agents de la Ville ou de la Métropole qualifiés sur les sujets traités.

La Ville de Rouen a choisi de faire de la CCPA un organe de concertation en :

- ⇒ Permettant à toutes les formes de handicap et tous les âges d'être représentés
- ⇒ Etant un espace de dialogue, de partage, d'échange, d'information
- ⇒ Favorisant l'apport d'expertise d'usage afin d'enrichir les projets
- ⇒ Représentant la diversité des usages en matière de mobilité réduite
- ⇒ Etant un lieu d'écoute sur les difficultés rencontrées par les usagers au quotidien

La CCPA se réunit plusieurs fois par an en réunion plénière.

En 2017 :

3 mars 2017: présentation des travaux cœur de Métropole, point sur le nouvel arrêté préfectoral concernant la Commission Communale d'Accessibilité, échange sur la réforme du stationnement

12 juin 2017 : présentation du projet T4 et du projet cœur de Métropole, présentation du rapport annuel

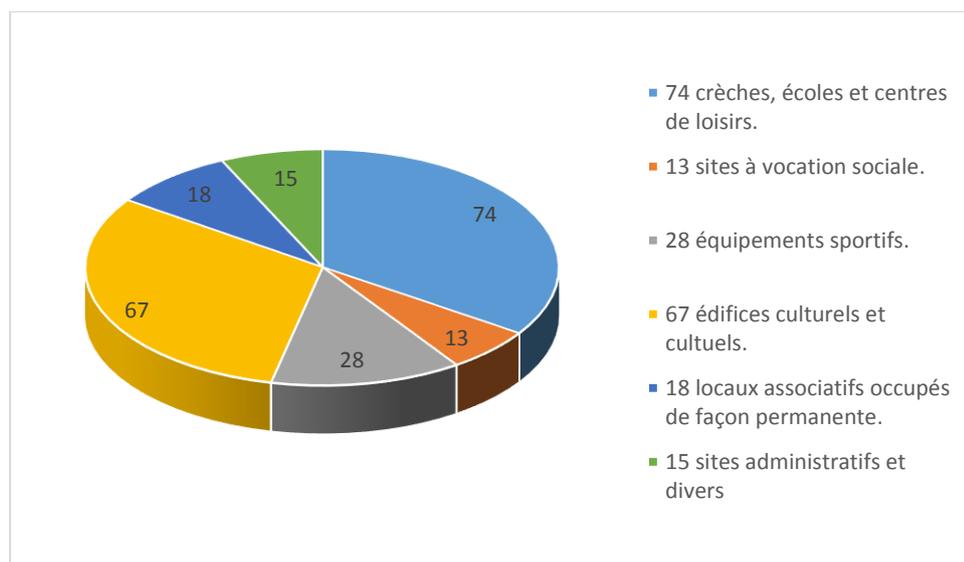
10 juillet 2017 : Présentation des différentes options pour la prise en compte des porteurs d'une carte européenne de stationnement, à compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement

Et en groupes de travail sur différents sujets comme la signalétique pour le projet Cœur de Métropole.

1^{ère} partie : Rouen : une Ville engagée pour l'accessibilité

A. Rendre accessibles les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune

Chiffres clés :
225 sites



- 13 classés Monuments Historiques
- Des bâtiments du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle
- La plupart des écoles ont été construites entre 1932 et 1970
- 45 bâtiments ont été construits entre 1970 et 2000

→ 6 bâtiments accessibles en 2015 (bibliothèque Simone de Beauvoir, école Rosa Parks, gymnase Nelson Mandela, crèche Etoile du Sud, vestiaires du stade Salomon, Cloître des Pénitents).

→ Fin 2018, 36 bâtiments supplémentaires rendus accessibles.

L'engagement de la Ville dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Qu'est ce qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée ?

C'est un outil de stratégie patrimoniale adossée à une programmation budgétaire sur 9 ans (3 X 3 ans).

La stratégie de l'Ad'AP de patrimoine a été élaborée, en concertation avec la CCPA et les différentes Directions suite au diagnostic des bâtiments, réalisé en 2015.

L'Ad'AP de la Ville a été approuvé par le Conseil Municipal du 11 juillet 2016 et entériné par l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2016.

Répartition financière :

Tous les types de handicap sont pris en compte dans cette mise en accessibilité.

Les travaux présentant le meilleur rapport accessibilité/confort d'usage/coût seront privilégiés.

| | 1^{ère} période 2016-2018 | 2^{ème} période 2019-2021 | 3^{ème} période 2022-2024 |
|----------------|--|--|--|
| Année 1 | 400 000 € TTC | | |
| Année 2 | 844 000 € TTC | 3 088 000 € TTC | 3 088 000 € TTC |
| Année 3 | 1 444 000 € Voté au budget € TTC | | |

Objectifs pour 2018, dernière année de la première période :

Par quartier :

- ⇒ un groupe scolaire entièrement accessible afin qu'un enfant en situation de handicap moteur puisse effectuer toute sa scolarité, de la maternelle au CM2, dans un même groupe scolaire
- ⇒ une crèche
- ⇒ un gymnase
- ⇒ une maison de quartier
- ⇒ cinq bibliothèques sur sept entièrement accessibles
- ⇒ des logements dans les Résidences pour Personnes Agées accessibles

En 2017, les travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville étaient répartis comme suit :

| Opération programmée de mise en accessibilité | Travaux réalisés en 2017 |
|--|--|
| Ecoles (Debussy, Pouchet-Graindor, Balzac, Maupassant, Claudel, Pépinières St Julien, Sapins, Messier, Rotonde restauration) | Sanitaires, rampes, portes |
| Crèches (Terre Adélie, Terre des Enfants et Graine de Vanille, île aux trésors) et Centre aéré le Petit Prince | Sanitaires, rampes, portes |
| Gymnases (Dévé, Besson, Saint-Exupéry et Lenglen) | Vestiaires, sanitaires, portes, extérieur |
| Piscines (Boissière, Boulingrin et Diderot) | Mises à l'eau |
| Cimetière de l'ouest | Accueil et sanitaire |
| Centre Municipal Ch Delbo | Sanitaires, escaliers |
| Abbatiale St Ouen | rampe extérieur |
| Maison Saint-Sever (hébergement d'associations), halle aux toiles | Sanitaires, vestiaires, escaliers |
| Bibliothèques (Parment, St-Sever, Châtelet, Grand'mare) | Escaliers, sanitaires, banque d'accueil (St Sever) |
| 11 ascenseurs | mise aux normes |

Un travail en lien avec la Métropole pour une cohérence dans le cheminement :

Les voiries sont gérées par la Métropole depuis janvier 2015. Pour assurer la cohérence du cheminement, les services de la Ville et de la Métropole travaillent ensemble afin que les abords des bâtiments rendus accessibles soient également accessibles.

B Les ERP (commerces, cabinets, locaux...) engagés dans une démarche d'accessibilité :

Chiffres clés :

3000 commerces à Rouen

8^{ème} pôle commercial français

845 000 personnes font leurs achats à Rouen

Service accessibilité :

2500 appels ou visites au service accessibilité handicap

317 dossiers instruits en 2017

Une Ville qui accompagne les gestionnaires d'ERP

Une page explicative, mise à jour régulièrement, est en ligne sur le site de la Ville afin d'apporter des informations sur l'accessibilité aux commerçants et professions libérales. Des liens permettent de télécharger les formulaires et d'accéder à de la documentation.

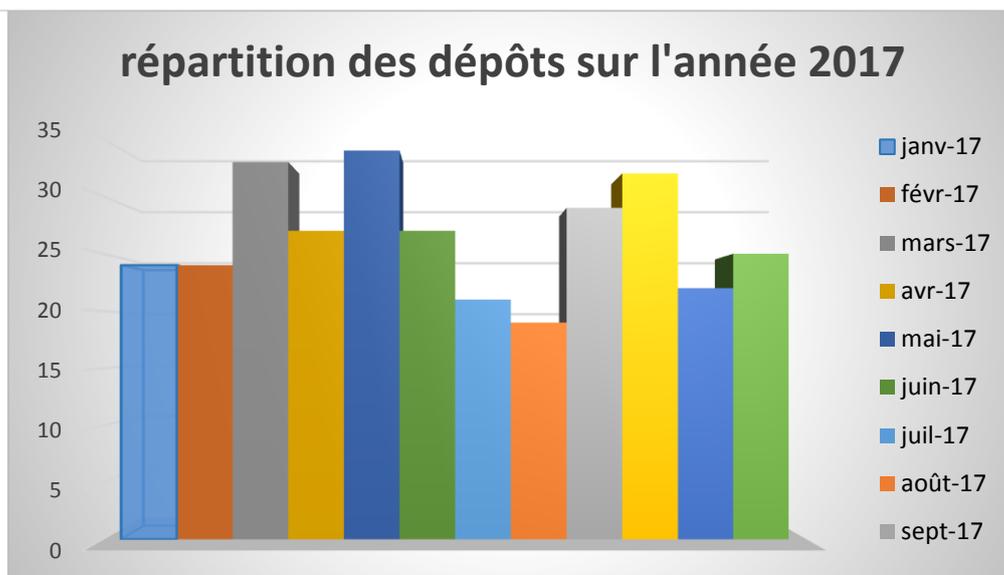
Tout demandeur de terrasse devra être en règle avec les obligations en matière d'accessibilité, 1m 40 de circulation devra être respecté.

Une Commission Communale d'Accessibilité

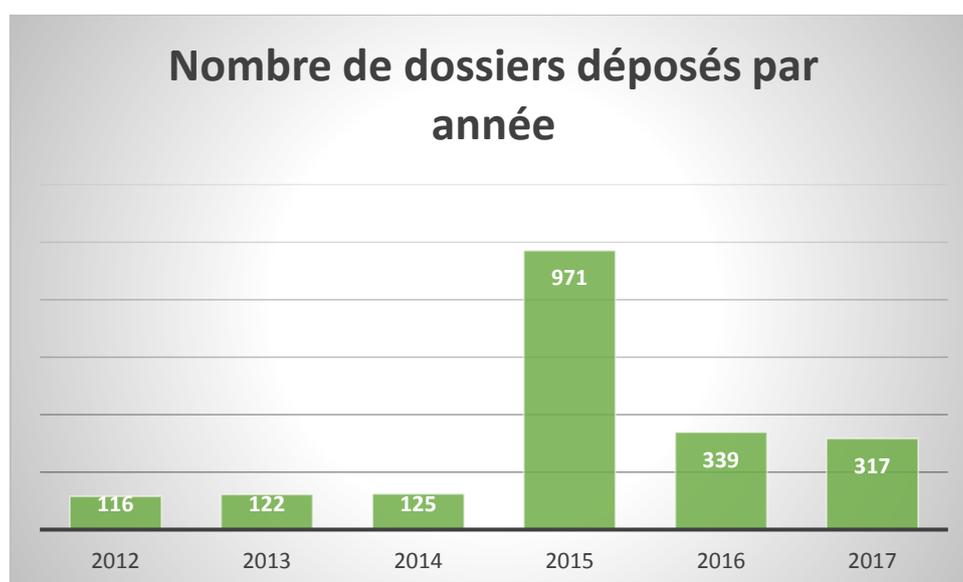
Elle vérifie la conformité en matière d'accessibilité, après instruction. En 2017, 317 dossiers sont passés en commission.

- ⇒ 110 dossiers de demandes de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par la Commission Communale d'Accessibilité, 13 ont reçu un avis défavorable,
- ⇒ 207 dossiers relevant de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (demande de dérogation, Ad'AP), ont été instruits par la Ville, 45 ont reçu un avis défavorable,

La Commission Communale d'Accessibilité, chargée de donner un avis sur les dossiers relevant de ses attributions, s'est réunie à 10 reprises.



Evolution par année du nombre de dossiers déposés pour instruction en matière d'accessibilité :



Chiffres au 1^{er} février 2018

En France :

229 625 Ad'AP déposés

En Seine-Maritime :

10252 ERP entrés dans le dispositif dont 4698 Ad'AP déposés

A Rouen :

1661 dossiers déposés depuis 2015

572 déclarations sur l'honneur d'être en accessibilité

58 adap de patrimoines déclarés (comportant plusieurs ERP)

Soit plus de 2300 ERP entrés dans le dispositif (liste en lien sur Rouen.fr)

La liste établie par la préfecture, des ERP déclarés accessibles ou ayant déposés un Ad'AP, est en lien sur Rouen.fr rubrique « ERP accessible ».

C Accéder à la voirie et aux espaces publics :

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion de l'espace public routier a été transférée à la Métropole Rouen Normandie. L'avis de la Ville est pris en compte lors d'opérations d'aménagement.

L'accessibilité de la voirie

Chiffres clés :

210 km de voies de circulation

10 km de voies piétonnes

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) élaboré par la Ville, a été approuvé lors du Conseil Municipal du 22 février 2016. La Métropole Rouen Normandie est en charge de mettre en œuvre ce PAVE, le budget dédié étant inscrit à son Plan Pluriannuel d'Investissement. Néanmoins, la CCPA reste associée dans le cadre du comité de pilotage. Les échanges débutés en 2013 ont permis de définir des axes prioritaires et secondaires.

Des visites de terrain se poursuivent pour permettre aux associations d'exposer leurs difficultés et aux agents métropolitains d'expliquer les contraintes techniques rencontrées afin de trouver des solutions pertinentes.

Deux visites sur le terrain, dans le cadre du PAVE, en 2017:

- 3 février: visite sur les cheminements prioritaires quartier ouest,
- 15 mai: visite sur les cheminements prioritaires sur l'île Lacroix.

Suivi d'une réunion plénière en janvier 2018.

Opérations principales réalisées dans le cadre du PAVE en 2017 :

| | DESIGNATION DES TRAVAUX |
|---|--|
| avenue Jacques Chastellain | Mise en accessibilité et sécurisation des traversées |
| avenue de Bretagne | Mise en accessibilité et sécurisation des traversées |
| Carrefour Gadeau de Kerville et Blaise Pascal | Mise en accessibilité et sécurisation des traversées |

En 2019, trois quartiers historiques et touristiques (Musées, Seine-Cathédrale, Vieux Marché) seront rendus totalement accessibles dans le cadre du projet « Cœur de métropole ».

Les répéteurs sonores aux feux de signalisation

A chaque reprise d'aménagement de carrefour, la Métropole, installe des dispositifs sonores au niveau des traversées piétonnes.

Les dispositifs sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002¹ (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz).

Les carrefours à équiper en priorité, recensés en concertation avec les usagers, sont transmis aux services de la Métropole.

En 2017, installation de nouveaux équipements sur le TEOR poursuivie en 2018 :

- ✓ avenue Jean Jaurès, entre le Pôle d'échange du Mont Riboudet et la limite communale avec Déville les Rouen
- ✓ carrefour de la Croix de Yonville.

⇒ Mise à disposition de télécommandes permettant d'activer le signal sonore :

Depuis juillet 2014 les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une télécommande à l'accueil de la Mairie de Rouen, consulter le plan et la liste des carrefours équipés sur le site Rouen.fr.

Le stationnement et l'occupation de l'espace public

Au 1er janvier 2018, la loi sur la dépenalisation du stationnement payant entre en vigueur. Un groupe de travail s'est constitué afin de réfléchir aux modalités de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les places PMR.

A noter :

560 places de stationnement PMR sur 26 000

Gratuité de 12h sur toutes les places payantes par arrêté municipal

Gratuité de 48h sur toutes les places PMR

¹ La norme NF S 32002 homologuée en décembre 2004, définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les dispositifs répéteurs de feux piétons, définissant entre autres, les caractéristiques acoustiques du message codé, les niveaux de puissance acoustique minimum et maximum que doivent fournir les répéteurs, la fréquence de la télécommande : 868,3 Mhz, le protocole de communication entre le récepteur et la télécommande. *définition CERTU 2006

A compter du 1^{er} janvier 2018, afin de bénéficier de la gratuité de 12h sur les places payantes les titulaires d'une carte « mobilité inclusion » ou de la carte européenne de stationnement en cours de validité pourront signaler le stationnement de leur véhicule via une application téléchargeable gratuitement. Chaque demandeur devra fournir les justificatifs suivants :

- pièce d'identité
- carte « mobilité inclusion » ou carte européenne de stationnement en cours de validité
- deux numéros de téléphone mobile (maximum) afin qu'ils soient intégrés dans le système de contrôle

Une volonté politique de verbalisation des contrevenants afin de privilégier l'accessibilité de tous :

- ⇒ Des points identifiés comme sensibles pour la circulation des personnes à mobilité réduite surveillés par la brigade du centre-ville de la Police Municipale
- ⇒ Des points hebdomadaires avec la Cellule occupations commerciales pour suivre ces dossiers (conformité, verbalisations, retraits d'autorisations...)
- ⇒ Des rappels à l'ordre pour dépassements de périmètre de terrasse ou de chevalet dangereusement positionné (même remarque)

A savoir : en cas de problème, la police municipale est joignable au 02 35 07 94 80 du lundi au samedi de 7h à 22h.

Chiffres clés en 2017 :

Contraventions pour stationnement:

894 sur place PMR sans carte mobilité inclusion

2612 en voie piétonne

5992 sur trottoir

Mise en fourrière pour stationnement :

50 sur place PMR sans carte mobilité inclusion

118 en aire piétonne

61 sur passages protégés

Les demandes en matière de création de places spécifiques sont étudiées avec attention.

Les espaces verts

Les aménagements :

Prochainement de nouvelles serres entièrement accessibles au Jardin des Plantes.

Opérations réalisées en 2017 :

| ANNEE 2017 | DESIGNATION DES TRAVAUX |
|--|---|
| Espace St Pierre du châtel rue St Saëns | Création d'une rampe |
| Jardin d'Albane | Réfection des cheminements en béton |
| Place Le Moyne d'Iberville | Création d'une aire sablée stabilisée |
| Cimetière de l'ouest Jardin du souvenir | Mise en accessibilité du cheminement |
| Ilôt Texier av de la Grand Mare | Mise en accessibilité du cheminement (enrobé) |

Egalement, le square Verdrel a été rénové, le cheminement est en béton désactivé.

D Des partenaires associés à l'accessibilité de la Ville

Des transports en commun accessibles

(données de la Métropole)

La compétence transport relève de la Métropole Rouen Normandie. Celle-ci a déposé, au premier semestre 2016, un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP).

⇒ Des stations accessibles:

Toutes les stations TEOR et Metro ainsi que les arrêts de bus les plus fréquentés sont aménagés afin de faciliter leur accès à tous : ascenseurs, escalators, largeur des quais, revêtements, bandes podotactiles, rehaussement des plates-formes, rampes d'accès, pictogrammes au sol, afficheurs lumineux, informations sonores à l'aide d'une télécommande... Sur Rouen, 247 arrêts ont été définis comme prioritaires, 133 sont déjà accessibles et d'autres le seront prochainement.

Toutefois, certains ne pourront être mis en accessibilité à cause d'une Impossibilité Technique Avérée (ITA). Ils présentent soit une pente et/ou une largeur insuffisante et/ou un devers dans une des deux directions.

⇒ Des véhicules accessibles:

Tous les véhicules circulant sur le réseau Rouennais, TEOR, Métro, lignes FAST et bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque véhicule est équipé de boutons d'ouverture en relief, revêtements intérieurs et barres de maintien en couleurs contrastées, palette d'accès, emplacement réservé au fauteuil roulant et interphone dédié (bus et TEOR), valideurs accessibles, messages sonores relayés par bandeaux lumineux défilants, information avec police de caractère lisible et de taille appropriée...

Un service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR), à destination des résidents de la métropole ne pouvant utiliser les autres moyens, est disponible après avis positif de la commission.

Il est également possible de recevoir un message d'alerte par SMS ou email en cas d'indisponibilité d'un ascenseur ou d'un escalator. Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité ainsi qu'un guide de l'accessibilité est à disposition des usagers.

⇒ Des conducteurs formés :

Les conducteurs reçoivent une formation sur le handicap physique. Une formation sur le handicap visuel est en projet.

Des logements accessibles

Tableau récapitulatif des bailleurs sociaux ayant répondu:

Légende :

- Non accessible : escalier > 3 marches et/ou pente > 5% ou sans ascenseur si étage
- Accessible « canne » : escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente ≤ 5% et si étage, porte ascenseur < 80cm et/ou cabine < 1x1.25m
- Accessible « fauteuil » : pente ≤ 5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur ≥ 80cm et cabine ≥ 1x1.25m si étage
- Visuel et mental : prise en compte des contrastes visuels (portes, murs, sols...) et de la signalétique, dans les parties communes, afin de faciliter le repérage

- Visuel : escaliers équipés de bandes d'éveil de vigilance, mains courantes, repérage de la première et dernière contre marche et des nez de marche
- Auditif : présence de détecteurs de fumée, visuels et sonores

| | Nombre de logements | Non accessible | Accessible « canne » | Accessible « fauteuil » | Visuel /mental | visuel | auditif |
|-------------------------------|---------------------|----------------|----------------------|------------------------------------|----------------|--------|---------|
| Rouen Habitat | 7253 | 3806 | 3021 | 426 + 348 programmés en 2018 | 439 | 624 | |
| Immobilière Basse-Seine | 2383 | 896 | 42 | 1444 | 1245 | 619 | 468 |
| Logiseine | 1745 | 431 | 858 | 456 | 377 | 377 | |
| Habitat 76 | 679 | 157 | 522 | 369 | | | |
| La plaine Normande | 788 | | 760 | 580 dont 121 adaptables ou adaptés | | | |
| ICF habitat | 584 | 493 | 51 | 40 | | 40 | ** |
| Quevilly habitat | 436 | 170 | 33 | 233 | 121 | 121 | ** |
| Logéo | 119 | | 55 | 64 | 119 | 64 | 119 |
| Logeal | 143 | 12 | 22 | 109 | | | 143 |
| Le foyer du toit familial | 81 | 10 | 0 | 71 | 71 | 71 | 5 |
| SA HLM région d'Elbeuf | 64 | 59 | 5 | 0 | 0 | 64 | 0 |
| Propriété Familiale Normandie | 17 | 17 | | | | | 17 |
| Logirep | 65* | | | | | | |

* Chiffres de l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie

** Dispositif visuel pour détecteur incendie, installé sur demande

2nd partie: Rouen: une Ville inclusive

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyen-nes qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

A. Être citoyen dans la Ville

Au sein des conseils de quartiers, une commission thématique sur la mobilité en ville mène une réflexion sur différents sujets et en particulier sur l'accessibilité de l'espace public.

Données clés :

Des bureaux de vote 100% accessibles pour tous les handicaps

Un site répondant aux critères d'accessibilité

Rendre l'Information accessible

Le magazine support de communication, Rouen Mag, est transcrit en braille, il est disponible à la bibliothèque Saint Sever.

L'application de la Ville de Rouen est accessible à tous en particulier aux personnes déficientes visuelles.

Le site de la Ville répond aux recommandations du WCAG 2.0¹. Des personnes en situation de handicap (visuel ou mental) ont fait partie de la cohorte de testeurs.

Des informations ainsi qu'un plan, relatif à l'accessibilité des toilettes publiques sont en ligne.

Agir pour l'accueil des publics

Une majorité des personnels d'accueil ont à ce jour été formé à la problématique du handicap. Cette sensibilisation se poursuit (Cf. du personnel formé).

Une signalétique efficace dans tous les bâtiments :

Un travail sur la signalétique à l'Hôtel de Ville, auquel sont associés des usagers en situation de handicap, est en cours. L'objectif est de le décliner dans tous les bâtiments communaux. La Ville souhaite répondre aux critères

d'apposition du pictogramme S3A² en faveur des personnes en situation de handicap mental.

Un interprétariat en Langue des Signes Française (LSF) en cas de besoin :

Afin de faciliter tout échange entre les usagers et ses services municipaux la Ville finance de l'interprétariat en LSF pour les rendez-vous. De plus, chaque année, les vœux du Maire sont traduits.

Une permanence d'écrivain public pour aider à lire ou rédiger un courrier :

Des écrivains publics bénévoles réalisent des permanences hebdomadaires au sein de la Mairie de proximité du châtelet, de la Maison Saint-Sever, du Centre Communal d'Action Sociale et du Centre Grammont

Un engagement dans la réalisation de documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :

Ce langage est basé sur quelques principes visant à simplifier le vocabulaire utilisé, et à l'illustrer si besoin par des images ou des pictogrammes.

La Ville émet des documents (affichage des bureaux de vote, flyers culturels...) en FALC qui portent le logo « facile à lire ». Depuis 2015, le rapport annuel d'accessibilité est traduit en FALC et consultable sur le site internet de la Ville, Rouen.fr.

Une aide pour faciliter l'audition, le système twavox :

Afin de faciliter l'accès à ses manifestations (conférences, mariages...), la Ville a fait le choix d'équiper avec un système portatif les salles de l'Hôtel de Ville : système dit Twavox. Il s'agit d'une solution d'assistance audio, via un smartphone pour les personnes malentendantes ou malvoyantes, proposée par la société ESII. Il est disponible sur demande.

En cas de besoin lors de leur visite, un fauteuil de transport est également à disposition des usagers, à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Pour tous les citoyens

Des bureaux de vote 100% accessibles :

Tous les bureaux de vote sont 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des tables à hauteurs réglables ont été acquises : ainsi les fentes des urnes sont positionnées à 0,80 cm de haut. Depuis les élections d'avril

² Pictogramme S3A: Symbole d'Accueil, d'Accompagnement, d'Accessibilité qui signale les lieux, les services, les produits...accessibles à tous ceux qui ont des difficultés pour se repérer et s'orienter.

2017, la signalétique est réalisée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour faciliter l'accès à tous les citoyens. Les président-es et le personnel communal sont sensibilisés, au préalable, à l'accueil d'électeur-trices en situation de handicap.

Bénéficiaire d'un abattement sur la taxe d'habitation :

En séance du 21 avril 2015 le Conseil Municipal a voté un abattement spécial en faveur des personnes handicapées à hauteur de 10 %

B. Permettre l'accès à la culture, aux loisirs et aux manifestations publiques

La volonté de la Ville est de permettre à tous les citoyens l'accès aux différentes manifestations, aux loisirs et à la culture. Un groupe de travail a été mis en place au sein des services de la Ville pour réaliser un accès le plus inclusif possible.

La Ville partenaire

La Ville est partenaire de différentes manifestations organisées sur son territoire, à titre d'exemple :

- Marche des chiens guides d'aveugles en Normandie, le samedi 23 septembre, place de la Pucelle
- La journée de la Vue, le Jeudi 12 octobre dans la galerie de l'Hôtel de ville et salle des mariages
- Cérémonie en l'honneur d'Alexis Hanquiquant, champion du monde de paratriathlon, le 14 novembre

Le Conservatoire

L'accès aux pratiques artistiques, pour les publics dits « empêchés » est un des objectifs majeur pour le Conservatoire.

Permettre l'intégration au sein des cursus :

Une dizaine de personnes en situation de handicap (handicap moteur, trisomie, troubles autistiques, déficience visuelle...) sont accueillies au sein des classes du conservatoire.

Accueillir des ateliers théâtre :

Une vingtaine de jeunes de l'Association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) Association pour l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap, sont accueillis, tous les samedis matins, dans les studios de répétition.

Les « Samedis du possible » :

Pour la 6^{ème} année, des ateliers de pratiques artistiques croisés et mixtes pour personnes valides et non valides ont été organisés lors de huit samedis dans l'année (20 à 25 participants) et un rendez-vous final pour projeter le film des réalisations a eu lieu (musique, théâtre, danse, vidéo, marionnettes). Pour la première fois, le groupe a participé activement cette année à la Journée Portes Ouvertes du Conservatoire sous forme d'une « Guinguette du possible » alliant musique, danse, chansons et réalisations plastiques.

Témoignage (extrait):

Si les Samedis du Possible du Conservatoire n'existaient pas, il faudrait les inventer...c'est une des plus belles et des plus utiles réalisations de la ville de Rouen dans le domaine artistique. Quelles que soient leur fragilité, leurs difficultés, celles-ci sont difficiles à vivre au quotidien mais aux Samedis du Possible on les oublie, le regard est bienveillant, encourageant pour ce groupe nombreux et fidèle qui est devenu, au fil des années, un vrai groupe d'amis. On ne juge pas, bien au contraire, on valorise les idées de chacun et c'est une des clés de la réussite de ces Samedis. Chaque séance est superbement filmée et un DVD est donné chaque fin de saison, mon fils les garde précieusement et les regarde souvent... Ils sont très précieux dans les moments de blues...Et nous parents sommes tellement heureux de cette réussite, nous savons qu'à l'issue de chaque séance ils repartiront du Conservatoire fiers et heureux de leur participation, que le bonheur de cette journée perdurera, qu'ils s'en parleront encore et encore ...en attendant avec impatience la séance suivante.
Sylvie maman de Leonard

Réaliser un travail d'accompagnement et d'accueil :

Avec l'Institut Médico-Educatif « l'Envol » de Bois-Guillaume, des séances de découverte musicale et sonore sont organisées au sein du Conservatoire. Un groupe de 6 enfants a pu participer à 10 séances qui ont permis également des échanges avec d'autres enfants lors de cours et/ou de spectacles.

Faire rayonner les pratiques :

Grace à son expérience, le conservatoire échange et partage avec d'autres sur ses pratiques.

- En étant centre-ressource dans le domaine de la musique et du handicap : conseils, orientation professionnelle, tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles, mémoires de fin d'étude...
- En encadrant le module de formation « Musique et handicap » au Centre National de Formation de la Fonction Territoriale (CNFPT)
- En Participant au Comité de Pilotage national (Ministère de la Culture et de la Communication) pour la conception d'un Vade-Mecum à destination des directions des écoles de musique afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap
- En collaborant avec les réseaux régional et national (MCC, GIHP, Coordination Handicap Normandie...).

Les bibliothèques

Les prêts :

Les collections s'enrichissent régulièrement en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères. De nouveaux moyens (tablettes, E book...) ont été mis à disposition afin de toucher un plus grand nombre. Les ouvrages peuvent être mis à disposition sur réservation et restitués dans n'importe quelle bibliothèque.

Quelques chiffres :

Collections réservées aux personnes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur (publics défini par la loi : handicap mental, handicap moteur, handicap sensorielle, troubles dys,...)

- 200 CD audio au format Daisy
- Plus de 20 000 livres audio numériques au format Daisy via un partenariat avec la Médiathèque Valentin Haüy
- 2307 documents en braille
- 2 lecteurs Victor Stratus (dont 1 en prêt)

Collections pour tous :

- 2984 documents en grands caractères

- 2152 livres audio
- 58 liseuses numériques avec ebook
- 2 vidéos agrandisseurs
- Prêt de loupe
- 6 plateformes d'auto-formation (bureautique, orthographe, apprentissages, soutien scolaire, informatique, langues étrangères,...)
- « Le Kiosk » : presse et magazine à lire en ligne
- Mise en place d'un fonds de documents « Facile à lire » (publics visés : troubles dys, non-francophones...)

Une convention de partenariat avec l'Association Valentin Hauÿ, dans le cadre du projet « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque », signée en 2014 permet de renforcer et de moderniser l'offre destinée aux personnes déficientes visuelles au sein des bibliothèques. Elle donne accès à la médiathèque virtuelle « Éole » de l'AVH.

Un partenariat également avec l'Institut national des jeunes aveugles permet l'accès à un catalogue de livres en braille.

Le personnel accompagne si besoin les usagers, pour télécharger des documents audio Daisy, pour se familiariser avec l'utilisation des liseuses ou aider aux choix d'un ouvrage en braille...

Les médiations :

La Ville a la volonté d'être au plus proche du public dit « empêché », à titre d'exemple des médiations sont réalisées auprès de public en situation de handicap ne pouvant accéder aux bibliothèques ou à la lecture.

- ⇒ Médiation dans deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à raison d'une séance par mois
- ⇒ Médiation aux ateliers Sainte-Claire à raison de deux séances par mois
- ⇒ Médiation à la crèche Graffiti's à raison d'une séance par mois
- ⇒ Accueils de groupes de personnes âgées (EPHAD, 3^e âge)
- ⇒ Accueils de groupes d'associations du champ médico-social

Les bibliothèques de la Ville participent avec l'ARL (agence régionale du livre et de la lecture) à un groupe de travail sur le handicap et l'illettrisme.

Enfin, une réflexion est en cours afin de traduire en facile à lire et à comprendre les supports de communication.

Les sites patrimoniaux

Depuis plusieurs années, une documentation adaptée a été mise en place

sur les sites patrimoniaux : des livrets en braille et en gros caractères, reprenant la visite et le plan du site, sont à disposition au Gros-Horloge, à l'église Saint-Maclou, à l'église Sainte Jeanne d'Arc ainsi qu'à l'abbatiale Saint-Ouen.

Par ailleurs, tous les textes historiques et patrimoniaux distribués aux visiteurs sont transcrits en français simplifié. D'une manière générale, les handicaps (mental, psychique et visuel) sont pris en compte dans l'élaboration de ces documents qui sont également validés par des usagers.

D'autre part, une vidéo présentant le contenu de la visite audioguidée est proposée au Gros-Horloge pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'effectuer une visite virtuelle. La vidéo est proposée à titre gracieux.

En 2017, des visites thématiques ont été organisées : une de la maquette tactile de Saint Ouen et une en audio description du Gros Horloge dans le cadre « label villes et pays d'art et d'histoire » de la Métropole. Une découverte en audio description du panorama du beffroi du Gros Horloge avec l'association écouter l'image a été également proposée.

L'objectif à court terme, est d'obtenir le label « tourisme et handicap » pour l'abbatiale Saint Ouen. Après une première visite de l'organisme de labellisation, des améliorations ont été apportées: réalisation en enrobé du cheminement d'accès en remplacement de la rampe amovible, installation d'une sonnette, réalisation d'une maquette tactile en concertation avec des usagers déficients visuels... Un dossier va être déposé.

Le théâtre de l'étincelle

Le théâtre de l'Etincelle composé de trois lieux de spectacles (Chapelle saint Louis, Chapelle Corneille, Salle Louis Jouvet) est le lieu de différents événements autour du handicap.

- Partenaire lors du Festival Art et Déchirure, trois spectacles ont été accueillis sur l'édition 2017
- Master class organisé avec la Compagnie de L'Oiseau Mouche, travaillant avec des comédiens en situation de handicap
- Ouverture des locaux pour des répétitions de l'Association « Théâtre et Différences » dont les comédiens sont employés à l'ESAT du Cailly et en association avec la compagnie « La Troupe de l'Escouade » en résidence

Le Festival Curieux Printemps

Lors de l'édition 2017, un spectacle conçu dès le départ pour des spectateurs en déficience visuelle a été proposé. Il s'agit de « Un frisson de peur et d'angoisse » proposé par le collectif Commune Idée.

Des pictogrammes « handicap moteur » ont été intégrés sur le livret de programmation, l'objectif est d'étendre ces symboles à tous les types de handicap.

Les manifestations publiques

La Ville porte le souhait de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap.

Lors de manifestation tel que, Rouen sur Mer, le festival « Graines de jardin », ou la journée des associations "A l'asso de Rouen », sont mis en place de manière systématique si besoin, rampes d'accès, passe câble, signalétique générale visible et optimisée, espaces de repos ombragés, places de stationnement réservées, toilettes adaptées...

Et plus spécifiquement à Rouen sur Mer le terrain de pétanque est pensé pour être entièrement accessible, avec un niveau de sable suffisant pour le jeu tout en restant carrossable pour les fauteuils, la « cabane à livres » propose des livres en gros caractères et des loupes, trois fauteuils hippocampes sont à disposition pour se promener sur le sable. Enfin, des accompagnateurs sont présents pour accueillir les personnes en situation de handicap et un système de navette est mis en place pour permettre aux résidents des Ehpad de venir.

Des animations sportives sur plusieurs après-midi sont proposées par les clubs présents comme la Boccia, des jeux de ballons sonores, de pétanque pour personnes porteuses de handicap visuel...sont au programme et ouvertes à toutes et à tous, permettant ainsi la découverte de ces sports.

Les partenariats avec les clubs sportifs :

La Ville souhaitant favoriser l'accès au sport pour tous, une commission « Sport pour Tous et Accessibilité » a été créée au sein du Conseil des Sports.

La Ville est associée depuis plusieurs années, à la semaine du tennis adapté en partenariat avec le Tennis Club d'Ymare et le Comité Régional de Sport adapté. Les animations sont ouvertes à tous.

En 2017, dans le cadre de « Tes Vacances à Rouen » et en partenariat avec le comité régional du sport adapté des places spécialement pour des jeunes porteurs de handicap ont été ouvertes.

A ce jour, 18 clubs sportifs rouennais sont labélisés (ou en cours) « Sport et Handicap » par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : Athlétisme, baseball, boxe, canoé kayak, cyclisme, échecs, sports sous-marins, gymnastique, hockey sur glace, lutte, escalade, randonnée pédestre, rollers sport, rugby, sport adapté, tennis, tennis de table, tir à l'arc
(15 pour le mental, 8 pour l'auditif, 7 pour le visuel, 7 pour le physique)

A savoir :

Désormais toutes les piscines de la Ville sont équipées de mise à l'eau. Les piscines Diderot et Boulingrin ont été équipées d'appareils complétant ainsi l'offre déjà existante sur la piscine de l'île Lacroix. Le choix de matériel a été fait en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap présentes à la Commission Communale Pour l'Accessibilité. Ces nouveaux appareils permettent à l'utilisateur de descendre dans l'eau en choisissant la vitesse de descente qu'il souhaite.

La vie associative

En mettant à disposition des locaux permanents ou ponctuels, en soutenant des actions partenariales ou apportant des subventions, la Ville confirme son soutien aux associations de personnes en situation de handicap. Les demandes de subvention comportent une rubrique qui interroge également toutes les associations sur leur implication envers les publics en situation de handicap.

C. Accueillir tous les enfants

La petite enfance

Quelques chiffres :

46 enfants en situation de handicap accueillis

26 sur les places dédiées des structures Ile aux Trésors, Terre des enfants et Etoile du Sud

Accueil possible jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Le projet 2014-2020 en faveur de la petite enfance poursuit l'engagement initié des 2011 pour un accueil de qualité des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil.

La journée pédagogique:

En 2017, ce temps fort, a permis de reconduire pour la 3^{ème} année, un atelier sur le thème des troubles du spectre autistique, il a été animé par une professionnelle du CRAHN, 19 agents y ont participé soit depuis 3 ans 104 agents.

Le projet « stimulations précoces » :

La Ville est inscrite dans un projet novateur sur la prise en charge précoce des enfants présentant des troubles autistiques : le projet « Stimulations précoces ».

Un projet de plateforme d'interventions précoces, à destination de très jeunes enfants porteur ou suspecté de présenter des Troubles du Spectre Autistique (TSA) a vu le jour, en crèche, en 2016. Les enfants entre 18 et 36 mois bénéficient d'une prise en charge précoce et intensive par une équipe pluridisciplinaire. Une convention de partenariat a été signée entre la Ville, le Centre Ressource Autisme Haute-Normandie (CRAHN) et le Centre d'Action médico-Sociale Précoce (CAMSP) du CHU.

Dans le cadre de ce projet, deux sessions de formation de 2 h chacune ont été organisées en soirée pour les équipes des 5 crèches. Deux intervenantes du C.R.A.H.N. ont ainsi présenté une définition de l'autisme et les signes pouvant permettre un dépistage précoce.

Une formation plus spécifique sur la méthode de Denver, utilisée dans ce programme a été proposée à 2 agents en 2016 et 6 agents en 2017.

Quelques données pour 2017,

5 enfants accueillis

5 crèches entrées dans ce dispositif Pierre de lune, Terre Adélie, Pain d'épices, l'île aux trésors et en 2017 les cigognes sur la rive gauche

8 agents formés à la méthode de Denver

L'expérience s'avère positive puisque certains enfants ont d'ores et déjà pu quitter le dispositif en maintenant éventuellement un temps très partiel en crèche.

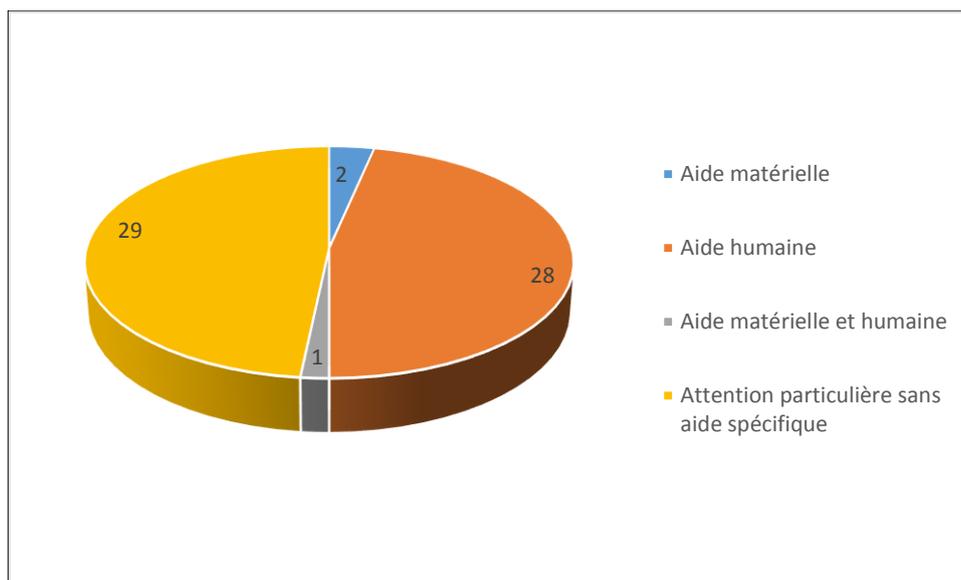
D'autre part, grâce aux différents temps de formation, les professionnels des crèches ont pu développer des compétences dans le repérage précoce de troubles du développement et alerter très tôt leur Direction et le médecin

de crèche pour que le contact avec les familles puisse s'établir rapidement en vue d'une consultation spécialisée vers le C.A.M.S.P du C.H.U.

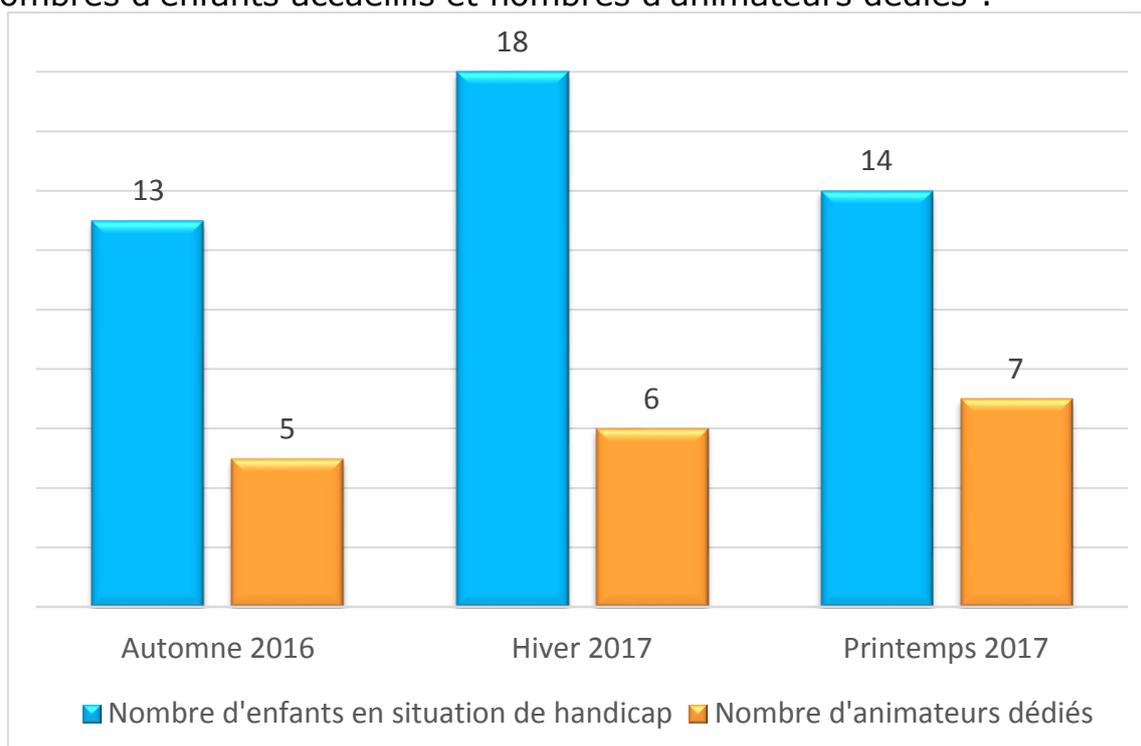
L'école

Sur l'année scolaire 2016-2017, 60 enfants ont été accompagnés, certains bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les différents types d'aide :



Nombres d'enfants accueillis et nombres d'animateurs dédiés :



Moyens humains :

- 4 480 h/an sur le temps périscolaire soit 128 heures hebdomadaires
- 1260 h/an sur les accueils de loisirs

230 enfants ont également bénéficié d'un Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé.

Plusieurs écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes ULIS 1 et 4 à l'école Debussy élémentaire
- 1 classe ULIS 1 à Legouy
- 1 classe ULIS 1 à Balzac élémentaire
- 1 classe ULIS 1 à Pouchet
- 1 unité d'enseignement pour enfants autistes en lien avec Autisme 76 à l'école maternelle Catherine Graindor
- 1 classe pour enfants sourds (en lien avec le CRA Beethoven) à l'école Cavelier de la Salle maternelle

ULIS* : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire

Mise en place de démarches afin d'améliorer l'accueil :

- ✓ Réunion de concertation avec les médecins, les inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant Cette instance se réunit une fois par an afin de réaliser un bilan annuel et ouvre ainsi des pistes d'amélioration pour la rentrée scolaire suivante
- ✓ Présence des infirmières municipales, représentant la Ville lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé (PAI), des Equipes de Suivis de Scolarité (ESS) et des réunions d'équipes éducatives
- ✓ Création d'un document intitulé « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires » reprenant les besoins de l'élève notifié par l'ESS à destination du personnel du périscolaire et des centres de loisirs
- ✓ Préparation du passage de la crèche à l'école maternelle
- ✓ Collaboration avec la famille, les enseignants référents de l'Education Nationale, la ou les structures et les professionnel-les suivant l'enfant afin d'améliorer son accueil

Pour faciliter la scolarité des enfants et de manière générale, la Ville :

- ⇒ prend contact en amont avec la famille via les infirmières municipales si besoin
- ⇒ prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs-trices spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire

-
- ⇒ fournit du mobilier et du matériel adaptés si besoin
 - ⇒ met en place des aménagements d'horaires ou des organisations spécifiques si besoin

Du personnel formé:

En début d'année, les animateur-trices référent-es sont sensibilisés aux différents types de handicap par les infirmières de la Direction des Temps de l'Enfant. Elles préviennent et forment le personnel municipal aux besoins spécifiques de l'élève, dès qu'un enfant porteur de handicap est accueilli dans l'établissement.

Des actions de sensibilisations portées par la Ville:

- ⇒ Cycle « sport adapté » sur le temps périscolaire en 2017/2018

Sensibilisation au handicap à travers différents supports (vidéo, jeu de questions-réponses...) et pratiques sportives adaptées pour un public mixte: (Boccia, tir à l'arc, bowling, golf...). 4 écoles ont bénéficié de cet atelier, animé par la Ligue de sport adapté de Normandie.

La Ville va poursuivre cette démarche de sensibilisation auprès du jeune public avec des journées de sensibilisation autour du handicap.

Le centre de loisirs :

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis en centre de loisirs. Un travail en amont est réalisé si besoin afin d'assurer une prise en charge adéquate.

- ✓ Rencontre préalable de la famille avec la Direction du centre de loisirs et les infirmières municipales
- ✓ Adaptation progressive et/ou mise en place d'un accueil à temps partiel si besoin
- ✓ Accompagnement spécifique de l'enfant (animateur-trice supplémentaire, matériel adapté...).
- ✓ Evaluation avec la famille en cours de séjour

Certains centres de loisirs, comme celui de Rosa Parks, sont entièrement accessibles.

Le Contrat Partenaires Jeunes³ (CPJ):

Plusieurs actions citoyennes ont été menées sur la thématique du handicap, dans le cadre de ce dispositif.

⇒ Reconduite de l'action « donneurs de voix »

En partenariat avec la bibliothèque sonore du Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP), 8 jeunes de 15 à 19 ans ont participé à l'enregistrement de livres sonores pour enfants déficient visuel. Le livre est mis ensuite à disposition dans les bibliothèques de la Ville et du GIHP

⇒ Projet de création artistique avec l'Institut Médico Educatif de l'Association Médico-Educative Rouennaise Lefort le 10 avril

Une découverte commune (6 enfants de l'IME et 9 du CPJ, âgés de 8 à 11 ans) des œuvres de l'exposition « posters » au FRAC suivie d'un atelier autour de la pratique de l'affiche et de la sérigraphie

⇒ Projet création artistique : rencontre de jeunes de l'IME avec 8 jeunes de 8 à 10 ans du CPJ autour d'une pratique artistique au FRAC le 26 octobre

⇒ Projet « rendre accessibles les œuvres d'une exposition au public déficient visuel » au FRAC

Découverte de l'art contemporain suivi d'un atelier de fabrication d'outils permettant de proposer des visites adaptées aux personnes déficientes visuelles sur deux journées avec 6 jeunes de 12 à 14 ans du CPJ

D La Ville et son personnel

Pour rappel, tout établissement public ou privé d'au moins 20 salariés a l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, à hauteur de 6% de l'effectif global.

³ Contrat Partenaires Jeunes : la Ville contribue en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime à financer les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne

Chiffres clés :

Au niveau national

Taux d'emploi des personnes reconnues handicapées

3.6% dans le privé

4.9% dans la fonction publique

A la Ville de Rouen

6.62% en 2017, soit plus de 160 agents

Recrutement de 6 personnes en situation de handicap dont 3 en apprentissage en 2017

Un renouvellement de convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) a été signé par la Ville le 5 novembre 2016, pour une durée de 3 ans et prenant effet au 1^{er} janvier 2016. La première ayant été signée le 7 novembre 2011. Les objectifs fixés sont:

- ⇒ Maintenir un taux minimum d'emploi d'agents en situation de handicap de 6% sous 3 ans
- ⇒ Recruter des personnes reconnus travailleur handicapé et prendre en contrat d'apprentissage 3 jeunes en situation de handicap par an
- ⇒ Améliorer durablement le maintien dans l'emploi de ces agents
- ⇒ Maintenir dans l'emploi des agents en restrictions d'aptitudes

Passé de 5,04% en 2010 à 6,62% en 2017, les objectifs sont respectés.

Au sein de chacune des Directions de la Ville de Rouen, les conseillers et assistants de prévention assurent un rôle d'« interlocuteur handicap » chargé de relayer auprès du responsable absentéisme-reclassement-insertion toute problématique d'accessibilité et de maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap.

Des actions en matière de maintien dans l'emploi

- ⇒ Réalisation de bilan de compétence afin de repérer les compétences, aptitudes et motivations pour définir avec l'agent un projet professionnel ou de formation
- ⇒ Réalisation d'études ergonomiques afin de permettre un maintien dans l'emploi. Quatre agents ayant profité d'une étude ergonomique ont bénéficié d'un aménagement technique et organisationnel de leur poste de travail, en concertation avec leur direction

- ⇒ Aide aux financements d'équipements, à la prise en charge d'appareillages et adaptations de poste afin d'assurer aux agents présentant des déficiences ou des incapacités, un confort de vie professionnelle et privée. En 2017 :
- 2 agents en situation de handicap ont reçu une aide spécifique pour financer leurs appareils et prothèses auditives
 - 12 agents ont été dotés de sièges ergonomiques, de matériel bureautique et informatique ergonomique, de mobilier adapté à leur situation

Par l'intermédiaire du responsable absentéisme-reclassement-insertion du handicap, la Ville propose un accompagnement dans le montage du dossier de demande d'aide.

D'autre part, une personne en apprentissage a bénéficié d'un mode de transport adapté à son handicap pour lui permettre d'effectuer les trajets domicile - centre de formation - lieu de travail, tout au long de sa scolarité.

Des recrutements en faveur de personnes en situation de handicap

Afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ainsi qu'un accompagnement personnalisé, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, le 14 septembre 2012. Celle-ci a été reconduite en 2017 de manière tacite.

Pour cela, l'engagement vise à :

- favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- intégrer la prise en compte du handicap dans les processus de recrutement de la Ville de Rouen, tout en s'adaptant à ses spécificités
- permettre que le handicap ne soit pas un obstacle au recrutement de personnes en situation de handicap dont les compétences professionnelles répondent aux besoins des services municipaux

En contrepartie, Cap Emploi Rouen Dieppe s'engage à adapter au mieux son offre de services aux besoins de la Ville en matière de recrutement et de recherche de candidatures, tout en préservant sa vocation d'accompagnement et d'insertion.

Cette année, malgré les partenariats mis en place très peu de candidatures sont parvenues auprès du service emploi de la Direction des Ressources

Humaines. Néanmoins 3 apprentis en situation de handicap ont pu être recrutés.

Participation au « Duoday » :

En 2018, la Ville participe à l'événement Duoday, en partenariat avec le FIPHFP et le réseau Handi Pacte Normandie.

Cela repose sur un concept simple : une collectivité ouvre ses portes, un jour déterminé, à une personne en situation de handicap (demandeur d'emploi ou travailleur en Esat ou étudiant). Durant cette journée, un duo se crée entre la personne et un agent, collaborateur volontaire, donnant ainsi l'occasion de :

- Faire découvrir les métiers de la fonction publique
- Sensibiliser en interne à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Identifier des passerelles possibles vers l'emploi
- Permettre aux agents de se mobiliser le temps d'une journée

Un accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap

Une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées) est établie pour chacun des apprentis en situation de handicap. Cet accompagnement individualisé, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins de l'apprenti dans son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées. Des échanges avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage du Centre de Formation Apprentis et le responsable « Absentéisme, Reclassement Insertion du Handicap » ont régulièrement lieu.

Collaboration avec des Etablissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):

La Ville fait appel à leurs services pour :

- la mise à disposition journalière de travailleurs de l'ESAT « Le Pré de la bataille », au centre de production horticole de la ville
- des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail par l'atelier protégé des papillons blancs

Du personnel formé

Les agents de la Ville bénéficient de formation et de sensibilisation sur la thématique du handicap à titre d'exemple :

- ⇒ Formation à la « méthode de Denver » pour six agents, dans le cadre du projet « Stimulations précoces »
- ⇒ Formation à la lecture labiale pour un agent (56 heures)
- ⇒ Formation à la Langue des Signes Française pour un agent
- ⇒ Formation avec le CAMSP du CHU (2 agents)
- ⇒ Rencontres de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (9 agents)
- ⇒ Journée d'étude enfance et handicap avec l'association « Une souris verte » (1 agent)
- ⇒ Sensibilisation à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées pour les professionnels « primo accueillants » (agents de mairie, secrétaires médico-sociales, gardiens d'immeubles, animatrices de centre sociaux...) par la MAIA Rouen Rouvray, en collaboration avec les CLIC de Rouen et du Sud de l'agglomération. Avec pour objectif :
 - le repérage des personnes âgées fragiles
 - l'information et l'orientation vers les services adaptésEn 2017, 52 professionnels ont été sensibilisés, cette proposition est poursuivie en 2018.

Au titre des prestations sociales

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

Une initiative du personnel en interne

A l'initiative d'agent-es de la Ville, une organisation en interne est mise en place pour le ramassage de bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, un à l'Hôtel de Ville et l'autre au centre Delbo sont en place.

Conclusion

Comme l'a rappelé Monsieur Yvon Robert, Maire, lors des vœux à la presse le 8 janvier 2018, la politique en faveur du Handicap reste une priorité.

La Ville poursuit ce travail en concertation et en co-construction avec les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité, tous les services de la Ville et ceux de la Métropole, afin de permettre à tous les citoyens un accès égalitaire dans tous leurs actes du quotidien.

Le présent rapport témoigne ainsi de l'engagement de la Ville en matière d'accessibilité et d'inclusion dont les avancées les plus représentatives sont rappelées ci-dessous :

La 1^{ère} période de l'Ad'AP de la Ville arrive à son terme, avec la réalisation par quartier, d'un groupe scolaire (maternelle et élémentaire), d'une crèche, d'un gymnase, d'une maison de quartier... entièrement accessibles, mais également cinq des sept bibliothèques.

La Ville a rendu 100% de ses bureaux de vote accessibles, en particulier pour le handicap mental en réalisant l'affichage en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Grâce à l'acquisition de système de mise à l'eau en autonomie, les bassins des trois piscines de la Ville sont aujourd'hui complètement accessibles.

Suite à la réalisation d'une rampe d'accès venant compléter les dispositifs de médiation déjà présents (maquette tactile, document en braille...) l'abbatiale Saint Ouen peut prétendre à l'obtention du label Tourisme et Handicap, d'autres sites suivront dans cette démarche.

Un projet expérimental d'accueil d'enfants autistes en crèche a vu le jour. En intervenant ainsi précocement dans la prise en charge des enfants présentant des différences de développement, la Ville a pris une place de précurseur dans le grand plan autisme. Cette démarche sera sans conteste poursuivie en 2018.

Afin de partager son expérience et d'apprendre de celles des autres en matière d'accessibilité universelle, la Ville participe régulièrement à des rencontres avec d'autres collectivités et bénéficie de partages d'expériences.

Ainsi, Rouen confirme sa position dans une démarche de ville inclusive et accessible.